

Rouyn-Noranda, le 18 octobre 2022

Objet : Mémoire/ Projet de renouvellement de l'entente ministérielle de Glencore

Ci-joint le mémoire de moi et ma conjointe. Nous sommes résidents de Rouyn-Noranda 53-54 . L'été 2022 fût éprouvant pour nous et notre famille. Nous avons été, comme tous les citoyens, informés des effets néfastes des émanations de la Fonderie pour la santé de la population de Rouyn-Noranda. Nous avons plus de risque de développer des cancers du poumon qu'ailleurs au Québec, mes petits-enfants sont plus à risques de naître prématurés avec un petit poids, les disposant à une plus grande vulnérabilité.

Depuis peu mon médecin de famille a pris sa retraite. Avec la mauvaise presse que subit Rouyn-Noranda à cause de Glencore, j'ai bien peur que le recrutement de nouveaux médecins soit très difficile. Je me demande bien comment des finissants en médecine qui sont sollicités partout en province, seront intéressés à venir pratiquer dans notre ville.

Par ailleurs, dans un contexte de pénurie de main- d'œuvre, comment croyez-vous pouvoir garder nos enfants ou encore les faire revenir à Rouyn-Noranda après leurs études? Toutes les petites et moyennes entreprises souffrent aussi beaucoup de cette situation.

Nous aimons Rouyn-Noranda. Nous avons décidé d'y fonder notre famille, parce-que nous pensions pouvoir offrir à nos <sup>534</sup> enfants une belle qualité de vie. Or, la situation actuelle nous fait regretter notre choix. Nous aimerions sentir que notre santé et celle des nôtres ne soient pas menacées. La situation est fort inconfortable et il faut agir rapidement et changer les choses. Le gouvernement doit défendre la population.

Autant de raisons pour lesquels nous soumettons, dans ce présent mémoire, des demandes visant d'abord la santé et l'avenir de notre communauté.

Moi, art. 53-54 , aimerions vivement des instances qui sont censés nous protéger, de contraindre la compagnie Glencore à;

- L'atteinte de la cible intermédiaire de concentration annuelle de 15ng/m3 d'arsenic dans l'air d'ici 1 AN ou arrêt des activités de la fonderie jusqu'à cette cible minimum;
- L'atteinte de la norme provinciale de 3ng/m3 (arsenic) au plus tard d'ici 3 ANS;
- L'atteinte des normes provinciales pour les autres métaux (plomb, nickel et cadmium) au plus tard d'ici 1 AN;
- Que des cibles maximales quotidiennes soient établies par la santé publique (permettant ainsi d'éviter les « pics » journaliers);
- La décontamination des sols et des études de caractérisation du sol dans un rayon au-delà du quartier Notre-Dame et ce, au plus tard dans l'année qui suit l'autorisation ministérielle;

- L'ajout de stations de mesures de la qualité de l'air à Rouyn-Noranda avec des mesures journalières indépendantes;
- La surveillance de tous les métaux et contaminants potentiels, cancérigènes et nocifs pour la santé;
- Le suivi des particules fines;
- Des études de bio surveillance de suivi (sur tous les métaux) pour l'ensemble de la population de Rouyn-Noranda;
- L'accès gratuit et facile à l'information concernant les données d'échantillonnages de Glencore.

Considérant que nous avons droit à la même qualité d'air que partout ailleurs au Québec, considérant les risques potentiels et ceux connus pour l'ensemble de notre population, le plan incomplet et les délais beaucoup trop longs proposés par l'entreprise, **je suis en DÉSACCORD** avec le projet de renouvellement de l'entente ministérielle de Glencore.

Bien à vous,

Art. 53-54

Cc : Daniel Bernard, député A-T